## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt Trois, Neuf juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 2 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES.

Présents: Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Josiane STARCK, Monsieur Francis ARANDA, Madame Maryse SICOT, Monsieur Michel MARSAND, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Jérôme LARIVIERE, Madame Chantal BREL, Monsieur Flavien BASILE, Monsieur Gérard BEUVELOT, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Guylaine MATIAS, Madame Ida HIDALGO, Madame Jocelyne COMBES, Madame Sylvie LESCOUZERES, Monsieur Amandio LINHAS, Madame Sandrine GÉRARD, Madame Karine VILA, Monsieur Grégory VALLIQUET, Monsieur Olivier SOTTORIVA.

## **ABSENTS EXCUSÉS:**

Madame Céline STREIFF pouvoir à Olivier SOTTORIVA.

## ABSENTS:

Monsieur Max ALBASI, Monsieur Ahmed EDOUIDI, Madame Sylvie JOUANNET, Monsieur Cédric MORÉNO.

Madame Chantal BREL a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : 27
- . Nombre de Conseillers absents : 5
- . Nombre de Conseillers Présents : 22
- . Nombre de pouvoirs : 1
- . Suffrages Exprimés: 23

OBJET: BUDGET GÉNÉRAL - DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1.

**Monsieur MOULY** indique qu'il y a lieu de prévoir des virements et ouvertures de crédits au titre de 2023 pour le Budget Général de la commune de Fumel.

Il rappelle le montant des propositions nouvelles du budget général de la commune, conformément aux documents transmis en annexe de la présente note de synthèse, aux membres de l'assemblée délibérante.



Propositions nouvelles	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
DM1	0,00	0,00	356.513,44	356.513,44

## Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal

- décide de procéder aux virements et ouvertures de crédits au titre de l'exercice 2023 pour le budget général de la commune, conformément à l'annexe DM n°1 jointe;
- 2. constate que la présente délibération a été adoptée par 23 voix pour à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le **9 juin 2023** 

Signé par :

Maire de Fumel

Chantal BREL, Secrétaire de Séance

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

Publication le 16/06/2023

Télétransmission le 14/06/2023

ean-Louis COSTES

